



formations

2020 du 31 janvier au 7 février

Un Hiver qui compte **Le Budget sur le bout des doigts**

PRÉSCRIPTION DIF-élus avant le
22
NOVEMBRE

DU 31 JANVIER AU 7 FÉVRIER 2020 - FORMATIONS À LONS-LE-SAUNIER

PRÉ-INSCRIPTIONS

Pour bénéficier du financement 100% DIF élus (Droit Individuel à la Formation)

20h/an cumulables soit **80 h** acquises au 1 janvier 2020,

inscrivez-vous auprès de l'AMJ avant le Vendredi 22 novembre

MODE D'EMPLOI



1 Consultez notre catalogue et repérez les formations qui vous intéressent

2 Pré-inscrivez-vous sur : sur bit.ly/AMJ022020 ou www.amjura.fr rubrique formations

3 Recevez par mail votre dossier "DIF élus" : à compléter et signer



4 Envoyez au plus vite par mail le devis, la demande "DIF élus", le programme en entier avec ses annexes éventuelles, le contrat AMJ, votre CNI à dif-elus@caissedesdepots.fr et copie à l'AMJ : contact@amjura.fr

5 Si votre dossier a été envoyé conforme et 2 mois avant la date de la formation, vous recevrez quelques jours avant celle-ci, l'accord de financement par le pôle DIF-élus.

Chaque formation dure une journée, le tarif de chaque formation est indiqué sur le site de l'AMJ. Elles sont réservées aux adhérents de l'AMJ. Le sigle «pers» indique le nombre de participants maximum dans une formation. Lorsqu'une formation est complète elle peut être reprogrammée un autre jour. Le jour de la formation est consultable sur le site dédié : www.bit.ly/AMJ022020. L'élu (maire, maire délégué, adjoint, conseiller municipal, président, vice-président ou conseiller communautaire) n'avance ni ne paye les frais pédagogiques. Le financement provient soit de la mobilisation du DIF-élu, soit du budget formation des élus de sa collectivité, il s'agit d'une dépense obligatoire. **03 84 86 07 07 - contact@amjura.fr**

Editorial

Les formations de février 2020 sont les dernières avant les prochaines mandatures.

En mars le renouvellement des conseils municipaux va occuper les esprits et le temps. Mais la vie communale, va continuer avec les préparations budgétaires et la mise en place des nouvelles équipes.

Nous avons donc décidé de poursuivre les cycles de formation et de lancer celles de février.

Les formations du 31 janvier au 7 février s'adressent non seulement au maire et aux élus en charge des finances, mais aussi à tous les conseillers qui souhaitent renforcer leurs compétences. Une formation spéciale dédiée aux modalités administratives de préparation des élections municipales et communautaires est programmée le mercredi 5 février.

Je tiens à remercier les services de la direction des finances publiques et du SIDEC qui seront mobilisés pour animer la première formation du vendredi 31 janvier dédiée aux outils disponibles et utiles à la préparation du budget.

Pour vous préinscrire, il convient de vous rendre sur internet à l'adresse suivante **www.bit.ly/AMJ022020** Seul l'ordre d'inscription sera pris en compte.

J'espère et je souhaite que cette nouvelle série de formations permette, à ceux qui feront le choix d'en bénéficier, d'acquérir ou de conforter des compétences indispensables à l'exercice de tout mandat d'élu local.

Jean-Louis Maitre
vice-président de l'AMJ

2020 un budget de transition. Les outils DDFIP et e.magnus SIDEC au service de la préparation budgétaire

La DDFIP et le SIDEC joignent leur expertise afin de former les élus à l'utilisation d'outils numériques immédiatement disponibles et utiles à la préparation du budget de transition.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire

- Membre de la commission finances de la commune ou de l'EPCI
- Maire, maire délégué, adjoint, conseiller municipal
- Président, vice, président, conseiller communautaire

Prérequis

- Ne nécessite aucun prérequis

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les outils à disposition
- Savoir exploiter les outils
- Savoir réaliser des graphiques et des exports Excel avec e.magnus
- Mieux préparer son budget en s'appuyant sur l'analyse financière de la collectivité et la comparaison avec les autres collectivités de taille comparable grâce aux données DDFIP

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- Les dispositifs internes aux collectivités
 - Les fonctionnalités offertes par les progiciels comptables
 - La qualité des flux émis vers la DGFIP
 - L'impact sur la qualité comptable
- Les outils budgétaires offerts par la DGFIP
 - Les outils informatiques : Outils de Recherche et de Consultation
 - Les outils de reporting : Tableau de bord de l' élu
 - Les outils de valorisation proposés
 - L'ouverture des données : mise en ligne des données comptables des collectivités par la direction générale des Finances publiques

■ Les outils fiscaux et d'évaluation des marges de manœuvre

Les données fiscales accessibles par le portail DGFIP et les CDROM mis à disposition des collectivités
L'optimisation des bases fiscales et la gestion de l'évolution des taux, abattements, et exonérations

■ L'outil décisionnel e.magnus intégré au pack Berger-Levrault SIDEC : vous l'avez déjà. Comment l'utiliser ?

Présentation du module Décisionnel
La récupération des données comptables
Le suivi de la consommation des crédits
Les outils de représentation graphique
Exports Excel ou LibreOffice
Exemple de prospective budgétaire sous Excel

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition des documents supports

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Exercices de développement de compétences individuelles
- Formulaire d'évaluation de la formation

FORMATEUR

Les experts du pôle gestion publique de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura interviendront sur les 3 premiers points. **Pierre Sanseigne**, Responsable du pôle Informatique de Gestion du SITIC, intervenant pour les Collectivités du Jura membres du SIDEC pour les logiciels de gestion « Berger-Levrault » formera au module Décisionnel intégré à e.magnus